

BULLETIN D'INFOS

PAYS BEAUME - DROBIE

2021



Spectacle « A firoirs ouverts » - Mois de la créativité 2020



PAYS
BEAUME
DROBIE

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLIERES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSE - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON

EDITO DU PRESIDENT

La Communauté de Communes, quésaco ? A quoi ça sert ? De toute façon, ils prennent les décisions dans leur tour d'ivoire et puis on n'a plus rien à dire ! Encore un machin qui ne sert à rien !

Elus depuis juillet 2020 suite aux épisodes Covidiens qui ont repoussé les élections, notre rôle va être de vous prouver que ce machin sert vraiment à quelque chose, que vous pouvez parfaitement participer à la vie politique de notre territoire, à travers vos communes, les commissions thématiques ou autres réunions citoyennes.

Certes la "Comcom" c'est les déchets et le SPANC, les choses que l'on paie forcément toujours trop cher alors que ce ne sont que des déchets et des eaux usées. En revanche, on veut bien le conteneur à côté de la maison et rejeter nos déjections dans le caniveau car les nôtres ne polluent pas. La Comcom c'est aussi la petite enfance avec les crèches et la maison de l'enfance avec ses animations, pour rendre service aux parents.

C'est le développement économique et la vie des entreprises, avec l'aide spécifique à ce jour à certaines entreprises impactées par la crise de la COVID, le développement des zones d'activités. C'est la préoccupation de la culture et du patrimoine ainsi que la lecture publique avec la mise en réseau des bibliothèques ainsi que de toutes les forces vives bénévoles. C'est le musée Castanea, le tourisme en général avec sa gestion raisonnée qui doit la rendre pérenne pour que tous les acteurs du territoire s'y retrouvent dans une harmonie sereine, la randonnée sous toutes ses formes pour faire découvrir nos paysages.

C'est aussi l'urbanisme avec le premier PLUi de l'Ardèche en action que nous nous devons de faire vivre, la gestion des espaces avec une volonté de développement de l'agriculture et aussi l'aide à l'habitat à travers des actions de soutien et de maintien aux logements privés ou locatifs.

C'est encore la prise en charge des équipements sportifs avec bientôt un nouveau gymnase, mais aussi l'intérêt que nous devons porter à la vie associative.

Toutes ces compétences doivent rentrer dans un cadre de réflexion sur la transition écologique et environnementale avec une économie circulaire et vertueuse. Pour cela nous nous sommes engagés dans le futur sur un nouveau programme TEPos (Territoire à Energie Positive) avec nos territoires voisins (Pays des Vans en Cévennes et les Gorges de l'Ardèche).

Nous avons entamé des réflexions sur la mobilité, la transition énergétique en partenariat avec le Département qui de son côté, s'est engagé dans un CTE (Contrat de Transition Ecologique). J'en oublie encore mais vous constaterez que non, la Comcom ce n'est pas que les déchets mais bel et bien un outil qui nous permet et nous permettra de nous faire tous avancer dans un avenir que j'espère plus serein.

Christophe DEFFREIX



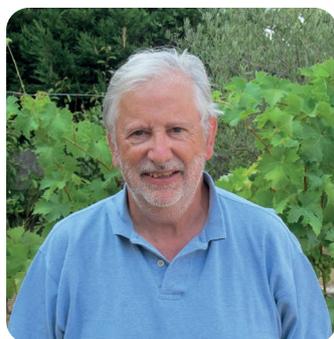
L'EXÉCUTIF DU PAYS BEAUME DROBIE



Christophe DEFFREIX
Planzolles
Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Joyeuse
Vice-président en charge des travaux, des bâtiments, du SPANC et des réseaux



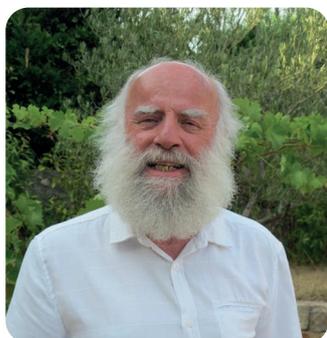
Francis CHABANE
Rosières
Vice-président en charge du développement économique et de la vie des entreprises



Pascale MANFREDI VIELFAURE
Valgorge
Vice-présidente en charge de l'enfance, la jeunesse et les services à la population



Eric BOISSIN
Lablachère
Vice-président en charge des équipements sportifs et de la vie associative



François COULANGE
Payzac
Vice-président en charge de la culture, de la lecture publique et du patrimoine



Luc PARMENTIER
St-André-Lachamp
Vice-président en charge du tourisme, du musée et des randonnées



Philippe GONTIER
Faugères
Vice-président en charge des déchets ménagers, de l'environnement et de la transition écologique



Pascal WALDSCHMIDT
Beaumont
Vice-président en charge de l'urbanisme, du développement agricole et de l'habitat

LES ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020/2026

Seules les communes ayant un seul délégué titulaire désignent un délégué suppléant.

Communes	Elus titulaires	Elus suppléants
BEAUMONT	Pascal WALDSCHMIDT	
CHANDOLAS	Loïc DUCROS Jean-François THIBON	
DOMPNAC	Carole LASTELLA	Emmanuelle DELESTANG
FAUGERES	Philippe GONTIER	Jean PASCAL
JOYEUSE	Vincent AUZAS Geneviève CHASTAGNIER Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Gladie LACOUR Brigitte PANTOUSTIER Olivier PLANET Yves ROUSTANG	
LABLACHERE	Thierry BERRES Eric BOISSIN Martine CARRIER Nicole DJIANN Jean-Pierre LAPORTE Yannick MARCHAL Albert MOZZATTI Dominique POUGET-TIRION	
LABOULE	Françoise GALLET	Marie Claude ALLANO
LOUBARESE	Julien GOUBE	Christian GIRES
PAYZAC	François COULANGE Sébastien DUCLOUX	
PLANZOLLES	Christophe DEFFREIX	Séverine ROMEDENNE
RIBES	François AUDIBERT Christian BALAZUC	
ROCLES	Eric PRAT	Virginie PACKO
ROSIERES	Francis CHABANE Marie Hélène CHOTIN Raoul L'HERMINIER Nadine PIERRARD-TEYSSIER Mathieu SALEL	
SABLIERES	Michel TALAGRAND	Roland HOURS
ST-ANDRE-LACHAMP	Luc PARMENTIER	Bruno VIDAL
ST-GENEST-DE-BEAUZON	Nathalie BELVA Patrice PRANDI	
ST-MELANY	Lorraine CHENOT	Barbara DE SCHEPPER
VALGORGE	Pascale MANFREDI VIELFAURE Didier MAZILLE	
VERNON	Alexandre FAURE	Max DODARD

RÉCAPITULATIF DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de 41 délégués désignés dans les conditions prévues par la loi et les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La répartition du conseil prend en compte la population de chaque commune, intégrant un siège de droit pour toutes les communes.

Le bureau

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres son Bureau.

Le Bureau comprend, outre le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dans la limite prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est également composé de membres. Le nombre de membres, y compris le Président et les Vice-Présidents, est établi sur la base d'un par commune. Le Conseil Communautaire peut confier au Bureau, dans le cadre de la loi, le règlement de certaines affaires en fixant les limites.

Lors de chaque réunion, le Président et le Bureau rendent compte au Conseil Communautaire de leurs travaux.

Le Président exécute les décisions du Conseil Communautaire et représente la Communauté de Communes auprès des instances institutionnelles et juridictionnelles. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui du Conseil Communautaire.

L'exécutif

L'organe exécutif de la collectivité est composé de son Président et de ses Vice-présidents dont le nombre est fixé par délibération du Conseil Communautaire dans les limites du Code Général des Collectivités Territoriales. Il se réunit chaque semaine. Les Vice-présidents sont désignés par le Conseil Communautaire.

PRINCIPALES COMPÉTENCES

Enfance et Jeunesse

Crèches, centres de loisirs, relais d'assistantes maternelles, parentalité,...

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers, assainissement non collectif (SPANC), biodiversité (Natura2000/Espace naturel sensible), transition écologique (Territoire à Energie Positive...), sentiers de randonnée,...

Développement économique

Zones d'activités, immobilier d'entreprise, développement touristique (Office de tourisme), agriculture, aide aux commerces et à l'artisanat, métiers d'art,....

Culture et patrimoine

Musée Castanea, réseau des bibliothèques et médiathèques, actions culturelles,...

Habitat et urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), aide à la rénovation de logements (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),...

Services à la population

Equipements sportifs (gymnase...), Maison de Services au Public (MSAP)...



Pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes est membre des structures suivantes :

Structures intercommunales

- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de Basse Ardèche (SICTOBA)
- Numérian (Ex Syndicat mixte des inforoutes)
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM)
- Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA)
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR)
- Syndicat mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM)
- Etablissement public Territorial du bassin versant de l'Ardèche (EPTB)
- Ardèche Drôme Numérique (ADN)
- Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)
- Syndicat Départemental des Énergies (SDE)

Structures publiques

- Société Publique Locale Cévennes d'Ardèche (SPL)
- Conseil d'administration du collège de la Beaume à Joyeuse
- Conseil de surveillance de l'hôpital des Cévennes d'Ardèche
- Agence France Locale (AFL)

Associations

- Mission Locale de l'Ardèche Méridionale (MLAM)
- Association Montagne Emploi Sud (AMESUD)
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE)
- Association Départementale des communes forestières de l'Ardèche
- Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC)
- Ville et métiers d'art
- Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Association des maires et des Présidents des communautés de l'Ardèche

Le budget, comment ça marche ?

Un budget communautaire est l'acte qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour une année.

Celui-ci doit toujours être équilibré et sincère, avec l'obligation de couvrir toutes les dépenses par les recettes.

Les dépenses sont limitatives (interdit de dépasser un certain plafond) et les recettes évaluatives.

Le budget est divisé en 2 sections :

• La section de fonctionnement :

- Elle retrace en dépenses tous les frais de fonctionnement courant des services, les dépenses de personnel, les dépenses obligatoires (intérêts des emprunts, dotations aux amortissements, participations aux autres organismes publics ou privés)

- En recettes, sont inscrits les produits de la fiscalité (Taxe d'Habitation, taxes foncières, impôts sur les entreprises...), les dotations de l'État, subventions et participations d'autres collectivités ou organismes (Département, Région, autres communautés, CAF...) et les produits des services (crèches, centres de loisirs...).

• La section d'investissement :

- En dépenses, sont comptabilisés dans cette partie : les acquisitions de matériels, les travaux, le remboursement du capital des emprunts et diverses dépenses (fonds de concours...).

- En recettes, sont comptabilisés dans cette partie : les subventions, les emprunts mobilisés pour le financement de travaux ou d'achats de matériels, le Fond de Compensation de la TVA, les amortissements et d'autres recettes définitives (dons, légs...).

Le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie est de 6,5 millions d'euros en 2020.

En investissement, le budget de 9 millions d'euros prévoyait, en dépenses, la construction d'une salle multisports à Joyeuse, la construction du Pôle d'innovation des Métiers d'art à Chandolas, divers travaux sur les bâtiments Enfance Jeunesse, des achats de matériels, le remboursement des annuités des emprunts et divers travaux incombant à la communauté.

Les Déchets Ménagers et l'assainissement non collectif font l'objet de suivi indépendant car la loi oblige ces deux services à équilibrer leurs dépenses par l'encaissement des redevances.

Le budget des Déchets Ménagers est de 1,5 M€ en exploitation et 1,2 M€ en investissement (construction d'un bâtiment technique et achats de 2 camions) en 2020. Celui du SPANC est de 250 000€ globalement.



CASTANEA

Espace découverte de la châtaigne d'Ardèche

Une saison particulière

La saison a commencé tardivement et a été fortement impactée par le contexte sanitaire. L'autorisation préfectorale d'ouverture a été publiée au 2 juin, après l'élaboration d'un plan de reprise, au lieu habituellement d'une ouverture au 1er avril.

Toutefois, malgré la réduction du personnel saisonnier, des adaptations contraignantes et un protocole sanitaire conséquent, Castanea a pu conserver ses horaires d'ouverture habituels et maintenir les animations programmées.

Après un démarrage très timide en juin, les visiteurs individuels ont été présents cet été. Cependant, aucun accueil de groupes entre juin et août dû à l'annulation de toutes les réservations. Les premiers groupes ont été accueillis à partir de septembre avec conditions d'accueil aménagées. Ce qui entraîne une baisse significative de la fréquentation globale du site. Concernant l'origine des visiteurs ; on notera une baisse de la clientèle étrangère.

Malgré la baisse de fréquentation la boutique a rencontré un beau succès tout au long de l'année 2020. Une boutique reconnue pour ses producteurs locaux. Une clientèle qui revient pour faire des achats, faisant office de cadeaux souvenirs !

Castanea, un lieu vivant, vitrine du territoire et de la filière châtaigne

Avec la refonte de sa muséographie Castanea a modernisé son image. Aujourd'hui l'équipe poursuit le développement de nombreux projets pour valoriser la châtaigne et le travail des castanéiculteurs.

Au cours de la saison, les animations proposées ont été déclencheurs de visite et ont accru la satisfaction des clientèles : rencontre et discussion avec un castanéiculteur, des dégustations de produits locaux commentées et animées...

De plus, l'équipe de Castanea poursuit différents projets qui permettront aux visiteurs d'être immergés dans une châtaigneraie ou de favoriser la rencontre avec les castanéiculteurs ou autres acteurs de la filière. Ce renvoi au territoire et cette structuration de l'offre « châtaigne » pourraient se traduire par : des visites de châtaigneraies pour un public groupe scolaire ou adulte, la mise en place d'un sentier d'interprétation, de visites guidées et/ou la mise en place de partenariat pour des visites d'exploitations, d'ateliers de transformation...

Toujours dans la perspective d'élargissement de son public, Castanea souhaite investir dans de

nouveaux outils de médiation et développer notamment une proposition éducative. Castanea pourrait être un lieu où l'on synthétise l'information et la visite de châtaigneraie, un lieu de mise en pratique.

Site internet :

www.castanea-ardeche.com

Moderne, efficace et responsive ! Le nouveau site internet de Castanea est en ligne ! Infos pratiques, visites mais aussi idées recettes et tout sur la boutique... Il est l'outil indispensable pour préparer sa visite à Castanea.

Boutique en ligne

Faire voyager le territoire Cévennes d'Ardèche et la châtaigne... La vente en ligne révolutionne le commerce. C'est désormais une évidence ! Valoriser le circuit court et les productions locales est un enjeu économique fort à soutenir. Il s'agit d'une véritable opportunité pour aujourd'hui, comme pour demain.

Aussi l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche et Castanea-Espace découverte de la Châtaigne d'Ardèche, se sont mobilisés au cours de l'année 2020. Une boutique en ligne Cévennes d'Ardèche & Castanea est en ligne depuis fin janvier 2021. Les produits et créations des producteurs, artisans et créateurs locaux actuellement en stock seront sélectionnés pour apparaître en ligne sur la e-Boutique :

<https://boutique.cevennes-ardeche.com>

Castanea - Espace découverte de la châtaigne d'Ardèche

Parvis de l'église, 07260 JOYEUSE

Tél : 04 75 39 90 66

Mail : contact@castanea-ardeche.com

Site : www.castanea-ardeche.com

Facebook et Instagram : [castaneamusee](https://www.facebook.com/castaneamusee)

Ouvertures :

Avril du mardi au vend (14h à 18h)

Mai et juin du mardi au dim (14h à 18h)

Juillet et août 7j / 7 lu, sam, dim (14h à 18h)

et mar, mer, jeu et ven (10h à 18h)

Sept-oct : du mardi au dim (14h à 18h)

Tarifs visite (tarif plein et réduit) :

Adulte : 6,5 € et 5,5 €

Ado (11-17 ans) : 5 € et 4,5 €

Enfant (6 - 10 ans) : 3 € et 2,5 €

Enfant moins de 6 ans : gratuit



CÉVENNES D'ARDÈCHE

L'Office de tourisme, un outil de développement pour le territoire

L'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche, né de la fusion des offices de tourisme des deux Communautés de Communes Pays Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes en janvier 2017, est aujourd'hui un outil de développement économique fort sur le territoire.

L'Office de tourisme en 2020, ce n'est plus un simple bureau d'accueil. Véritable vitrine du territoire, il joue un rôle essentiel dans l'attractivité de la destination. C'est toute une organisation, une équipe d'experts et de conseillers, qui œuvre pour l'ensemble du territoire au travers de missions variées, qui s'articulent autour de quatre grands axes : l'accueil, l'information, la promotion touristique et la coordination des acteurs locaux du tourisme. C'est un des leviers qui permet d'encourager et équilibrer, dans l'espace et dans le temps, une activité génératrice d'économie et d'emploi, mais également préserver et valoriser notre patrimoine naturel et culturel.

Le tourisme en 2020

La saison touristique 2020, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, s'annonçait délicate. Avec un redémarrage timide en juin, les visiteurs étaient finalement au rendez-vous dès le mois de juillet.

Parmi eux nous avons noté quelques évolutions sur les attentes et les provenances avec une forte clientèle de proximité (régions et départements voisins), mais également avec un pouvoir d'achat supérieur et des exigences renforcées, notamment un besoin de réassurance sur la qualité des prestations et les mesures sanitaires adoptées.

Face aux nouvelles tendances, nous devons nous réinventer, repenser l'accueil et le diversifier, accentuer notre présence sur le web, et apporter notre expertise en structurant l'offre et proposant un conseil toujours plus personnalisé avec des programmes et séjours sur mesure.

Notre rôle est également d'accompagner les professionnels du territoire sur la mise en marché de leurs offres, et notamment sur le volet numérique, afin qu'ils puissent

répondre aux attentes toujours plus nombreuses des clients.

Cévennes d'Ardèche, un lieu de vie où il fait bon vivre

Notre destination, Cévennes d'Ardèche, sait tirer son épingle du jeu parmi les territoires français toujours plus concurrentiels. Avec ses grands espaces, son patrimoine, témoin d'un riche passé agricole qui a façonné les paysages, et ses productions variées, la destination fait rêver bon nombre d'amoureux de la nature qui, en ces temps de crise sanitaire, aspirent à trouver des lieux de vie plus sécurisants. Mais c'est également la multitude des initiatives locales qui en fait sa force et son attractivité auprès du public et notamment des résidents secondaires et des locaux qui font le choix de s'y installer de manière durable.

Il est important de rappeler que l'Office de tourisme est un lieu convivial où les habitants peuvent trouver toute l'année de l'information sur les activités culturelles et sportives à pratiquer mais également toute une gamme de services mis à leur disposition. De façon non exhaustive nous pouvons citer par exemple la billetterie (cours de tennis, concerts, cartes de pêche, visites guidées, sites touristiques...), l'agenda hebdomadaire (possibilité de recevoir une version numérique directement sur votre boîte mail sur simple demande), les horaires de bus, l'accès au wifi, ou encore la qualité des eaux de rivières en saison et la boutique de producteurs et créateurs locaux.

Vous l'aurez compris, les occasions de pousser la porte de l'office de tourisme en toutes saisons ne manquent pas. Profitez-en !

Rejoignez Cévennes d'Ardèche en vous abonnant à nos pages :

Facebook : Cévennes d'Ardèche
Instagram : cevennesdardeche

Office de tourisme Cévennes d'Ardèche
Tél. : 04 75 37 24 48

Mail : contact@cevennes-ardeche.com
Site : www.cevennes-ardeche.com



Bornes numérique et tables tactiles

En 2020 l'office de tourisme s'est équipé de bornes numériques et de tables tactiles.

4 bornes tactiles accessibles 24/24 sont désormais en fonctionnement sur 4 villages : Joyeuse, Rosières, Saint-Paul-le-Jeune et Les Vans. Elles permettent l'accès à l'information touristique sans contraintes et en temps réel.

Les bureaux d'accueil de l'Office de tourisme sont également équipés de tables tactiles dédiées à l'offre de randonnée. Ainsi les visiteurs peuvent visualiser l'ensemble des circuits (pédestre, cyclo, trail, voiture...) en un clic. Ce nouvel outil de promotion de la randonnée est également accessible via le portail rando. cevennes-ardeche.com et vous permet de préparer vos prochaines balades depuis votre salon.

Projet ReCreaTer

Depuis juillet 2019, le projet ReCreaTer a débuté sur le territoire des Cévennes d'Ardèche. Les Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie et du Pays des Vans en Cévennes, se sont engagées, à travers la SPL Cévennes d'Ardèche, dans ce projet de recherche-action, sur trois ans.

Ce projet est porté par le laboratoire PACTE et l'Université Grenoble Alpes (CERMOSEM) en collaboration étroite avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes en Lozère, les Communautés de Communes de Saint Flour et Hautes Terres dans le Cantal et nos 2 Communautés de Communes. Il est notamment financé par l'Europe.

Cette recherche-action s'articule autour de la filière des sports et loisirs de nature et a pour objectif de repenser les activités récréatives dans les territoires ruraux. Les activités récréatives sont entendues comme l'ensemble des activités « en nature », comme les sports de nature, mais aussi la promenade, la baignade, le pique-nique, la chasse, la pêche ou encore toute activité artistique ou culturelle pratiquée en pleine nature.

L'environnement des Cévennes d'Ardèche est un atout fort du territoire, que ce soit pour l'attractivité touristique, ou les habitants, pour lesquels, les paysages et l'environnement naturel font partie de leur identité et de leur qualité de vie.

L'objectif est de construire des ponts avec l'ensemble des pratiques du territoire qui composent le champ des pratiques récréatives en nature, des liens doivent être activés entre les sports de nature et la culture, pour être en mesure de dessiner une stratégie d'attractivité touristique et résidentielle ambitieuse ancrée dans notre ADN.

Quatre objectifs territoriaux, validés collectivement, sous-tendent ce projet :

- Mettre en récit le territoire
- Faire évoluer la pratique des habitants en ciblant les jeunes
- Fédérer les acteurs
- Développer les infrastructures respectueuses de la nature.

Suite à la rédaction de l'audit territorial des activités récréatives coconstruit avec les acteurs et habitants, trois thèmes ont émergé pour entrer dans la phase 2 du projet et l'expérimentation. Ces trois thèmes sont :

- Rivières
- Chemins
- Mobilité vélo



La thématique châtaigne, en lien avec Castanea, devrait prochainement intégrer l'expérimentation et la suite du projet.

**Une de ces thématiques vous intéresse ?
Vous souhaitez participer activement
à ce projet de territoire ?**

**Contact : Magali Lin Chargée de projet ReCreaTer
Tél : 06 34 14 20 44
Mail : recreater@cevennes-ardeche.com**



Ici.C.Local

Notre territoire recèle de produits locaux qui parquent sur les étals des marchés... mais comment bien les repérer pour mieux les consommer ? L'Office de tourisme, sous l'impulsion des Communautés de Communes et communes concernées, et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, se lance dans la mise en place d'un nouveau système d'étiquetage sur les étals des marchés de Joyeuse, Les Vans, Lablachère et Saint-Paul-le-Jeune. Ici.C.Local est un système d'étiquetage des produits par code couleur qui garantit un produit local et de saison :

- Du vert pour un produit en vente directe et de saison
- De l'orange pour la revente en circuit local et de saison
- Du violet pour la revente d'un produit non local ou hors saison



BEAUME DROBIE A L'HEURE DU CIRQUE

L'année 2020 a été complexe en termes de programmation culturelle, entre reports et animations. Elle n'a pas pour autant été une année blanche et la Communauté de Communes a pu développer une partie de ses activités d'éducation artistique et culturelle entre les deux confinements.

Elle a notamment pu réaliser une partie du programme du Mois de la Créativité 2020 organisé par ses services culture et enfance-jeunesse et l'association L'îlotz'enfants. Cette année, le Mois portait sur le cirque, organisé avec l'appui de La Cascade, pôle national des arts du cirque, et avec l'association L'art d'en Faire. Cette dernière association a d'ailleurs installé son chapiteau à Lablachère durant la fin de l'été et le début de l'automne afin d'accueillir spectacles et ateliers ouverts à toutes et tous.

Le spectacle d'ouverture qui a eu lieu à Valgorge début octobre a permis d'accueillir Quentin Brevet, jeune jongleur plein de talents qui a surpris plus d'un spectateur, y compris les enfants de l'école venus assister à l'une de ses répétitions.

Ce spectacle ouvrait ensuite la porte au travail avec les écoles qui ont souhaité participer, notamment Lablachère, Joyeuse et Rosières. Les enfants ont ainsi pu suivre le spectacle « Quel cirque ! », de Chloé Duvauchel, qui relate l'histoire et le fonctionnement du cirque, donné dans chaque école. Ils ont aussi pris part à des ateliers sous chapiteau qui leur ont permis de se frotter à différents ateliers tels que le trapèze volant, le tissu, le monocycle, ou le jonglage.

Parallèlement, les médiathèques de Joyeuse et Valgorge accueilleraient les enfants des centres de loisirs durant les vacances d'automne pour écrire, illustrer et réaliser un kamishibai en compagnie de Jeanne Montel, illustratrice, et de Nadia Bertrand, metteuse en scène. En revanche, les ateliers cirque avec les EHPAD, ou encore la fin des ateliers avec les écoles ont dû être annulés en raison des décisions gouvernementales de reconfinement.

Un confinement qui a aussi entraîné l'annulation de la journée du « Cirque FLOP ». Prévue initialement le 7 novembre, elle devait clôturer le Mois de la Créativité avec un riche programme de spectacles et d'ateliers sous chapiteau et à la Maison de l'Enfance. En vue de cette journée, les habitants du territoire ont répondu présent à l'appel des organisateurs afin de prendre part à des ateliers animation et décoration destinés à accueillir dignement la « Famille FLOP » et ses caravanes.

Ce n'est que partie remise, et faisons le pari que la journée prévue initialement en novembre pourra se dérouler comme prévu le 8 mai 2021, date pressentie pour une seconde tentative d'organisation.



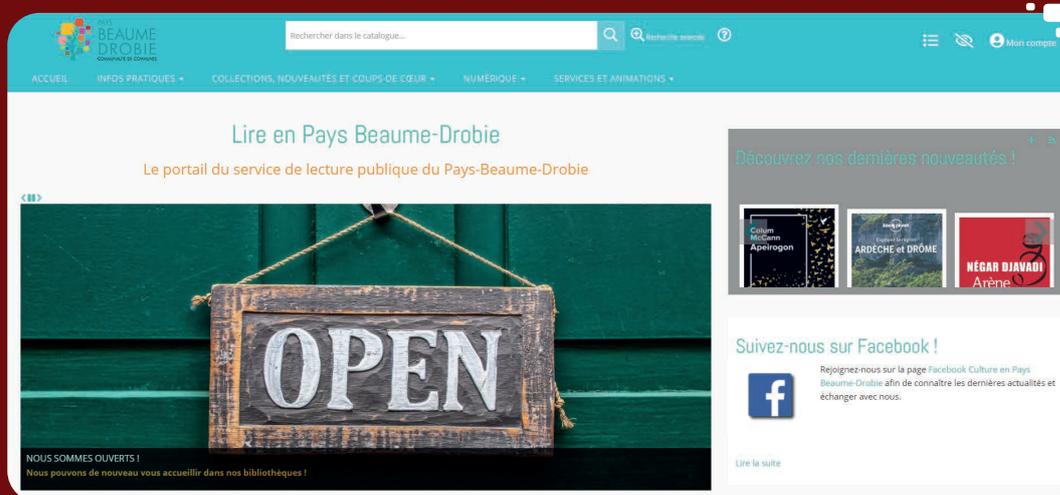
UN SITE INTERNET REFONDU

Le site internet des bibliothèques intercommunales de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a été intégralement refondu début 2020 durant la première période de confinement.

Avec une nouvelle architecture toujours centrée autour du catalogue en ligne, le site permet de connaître en quelques clics l'état des documents disponibles et de faire des recherches thématiques ou par auteur, titre... Il offre aussi un accès plus facile aux informations pratiques, aux ressources numériques, ou encore aux coups de cœur des bibliothécaires et aux nouveautés.

Il permet aussi à chaque abonné de s'identifier et d'accéder à son espace personnel. Grâce à cette identification, il peut connaître l'état de ses prêts en cours, les prolonger le cas échéant, mais aussi effectuer des réservations de documents et des demandes de déplacement d'une bibliothèque à l'autre.

Une adresse : <https://bibliotheques.pays-beaumedrobie.com/>



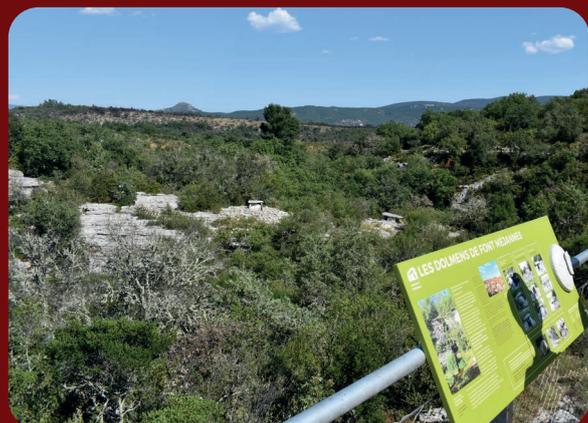
AUTOUR DES DOLMENS

Depuis quatre ans, les Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume Drobie œuvrent à la réalisation de sentiers de découverte des dolmens du sud-Ardèche. Il faut dire qu'avec plus de 900 édifices, l'Ardèche est le département de France qui en compte le plus.

Après avoir aménagé un belvédère sur la route de Bourbouillet, entre Chandolas et Lablachère, ainsi que plusieurs sentiers, la Communauté de Communes travaille sur la valorisation culturelle de ce patrimoine : intervention dans les écoles sur la Préhistoire récente, conférences dans les bibliothèques et médiathèques, visites guidées, rencontres scientifiques. Un programme riche est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre dès que la situation sanitaire le permettra.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche :

<https://www.cevennes-ardeche.com/>



LE RELAIS PETITE ENFANCE DES CÉVENNES D'ARDÈCHE

Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche est un lieu ressources pour les familles d'enfants de moins de 6 ans à la recherche d'un mode de garde, qu'il soit individuel ou collectif : assistantes maternelles et maison d'assistantes maternelles, crèches, garde à domicile, centres de loisirs, baby-sitting et actions de soutien à la parentalité.

Il s'agit aussi d'accompagner les parents employeurs et les assistantes maternelles pour toutes les démarches administratives liées au contrat, de proposer des activités collectives aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis, d'établir un programme de formations et de temps d'échanges pour les professionnelles et enfin de soutenir les projets d'installation sur le territoire.

Quelques exemples :

Parole d'assistante maternelle

Pourquoi avez-vous choisi le métier d'assistante maternelle ?

J'ai choisi ce métier car je prenais beaucoup de plaisir à m'occuper de jeunes enfants depuis mon adolescence, et parce que je n'avais pas de propositions d'emplois qui me plaisent suffisamment pour laisser mon bébé à quelqu'un d'autre. Une fois que j'ai démarré ce métier (il y a trente ans), je n'ai jamais regretté mon choix.

Comment faites-vous pour être en lien avec les autres assistantes maternelles du territoire ?

Je suis en lien avec d'autres AssMats du territoire grâce au Relais d'AssMats de Lablachère, et grâce aux différentes journées ou soirées d'informations du département.

D'après vous en quoi ce mode de garde est adapté aux jeunes enfants ?

Ce mode de garde est adapté aux jeunes enfants car il se calque sur le modèle familial.

Maison d'Assistantes
Maternelles



RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance et
de la jeunesse

354 rue de l'école

07 230 Lablachère

Tel : 06.70.68.05.07

ou 04.75.93.59.23

Mail : ram@pays-beaumedrobie.com

Chez une AssMat l'enfant va vivre à son rythme, partager des activités de la vie quotidienne, côtoyer d'autres enfants. Chez une AssMat, l'enfant va pouvoir s'épanouir dans une sorte de cocon familial même si ce cocon ne remplacera jamais son propre cocon familial. L'enfant va pouvoir se sociabiliser et partager avec des enfants de son âge.

Vous participez aux actions du relais petite enfance, qu'est-ce que cela vous apporte ?

Les actions du relais me permettent d'échanger avec des pairs (et donc de valoriser mon métier) et d'avoir l'appui et les conseils d'une éducatrice de jeunes enfants (EJE).

Quelles actions du Relais Petite Enfance vous semblent les plus importantes dans votre activité d'assistante maternelle ?

Toutes les actions me semblent très importantes que ce soit envers les AssMats ou envers les enfants. Les soirées d'analyse de la pratique sont essentielles, rassurantes et extrêmement formatrices.

Votre participation aux activités du Relais a-t-elle un impact sur votre relation avec les familles ?

Mes participations aux activités du relais me valorisent vis-à-vis des familles, les rassurent aussi. Je ne manque pas d'apporter aux parents mes propres réponses face à un problème donné et à y ajouter les réponses de ma responsable de relais.

Quels arguments pourriez-vous donner à des personnes qui souhaiteraient devenir assistante maternelle ?

Je dis toujours aux personnes qui me questionnent en ce sens que le métier d'AssMat est un des plus beaux métiers du monde mais qu'il faut savoir rester à sa place et ne pas chercher à prendre la place des parents... L'AssMat apporte à l'enfant bienveillance et réconfort. Elle l'aide à s'épanouir au mieux mais si les parents ne sont pas bienveillants l'expérience est douloureuse pour l'enfant et pour l'AssMat.

D'autre part, il est primordial que le conjoint de l'AssMat et ses enfants soient conscients et acceptent l'idée de partager leur maison, leur vie de famille, et leur maman (ou épouse).

Renée Guignard, assistante maternelle en Beaume Drobie



Une liste de « baby-sitters » sur simple demande !

Le service baby-sitting proposé en juin 2020 par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie est entièrement gratuit. Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche permet une mise en relation entre parents et jeunes de 15 à 20 ans recherchant un petit boulot de garde d'enfants.

17 jeunes filles ont suivi cette sensibilisation les 10 et 17 juin avec au programme notamment :

- Les besoins au quotidien pour les enfants jusqu'à 11 ans
- Quels jeux choisir et comment accompagner les enfants dans ces moments
- L'attention à l'environnement des enfants et les dangers domestiques

La présentation à un futur employeur et les attitudes et responsabilités à adopter ont aussi été abordées. Cette « formation » a permis d'accompagner ces jeunes sur un premier emploi possible et dans une dynamique de travail avec l'enfant en toute sécurité.

Liste sur demande par :

Tél. : 06.70.68.05.07

Mail : ram@pays-beaumedrobie.com



Une nouvelle maison d'assistantes maternelles : MAM'OURS

Entretien avec Alexandra MONSALLUT et Perrine POUGET, les créatrices de MAM'OURS - une Maison d'Assistantes Maternelles à Rosières, qui nous présentent ce nouveau projet.

Qui êtes-vous ?

Nous sommes deux mamans Rosiéroises : Alexandra et Perrine. Perrine dynamique et spontanée apporte un petit grain de folie. Quant à moi, Alexandra, douce et patiente, j'ajoute un petit brin de sérénité mais les envies et les attentes sont similaires. Nous sommes complémentaires avec une volonté de travailler dans le domaine de la petite enfance.

Pourquoi créer une MAM ?

Notre idée est née après plusieurs recherches, rencontres au sein de forums et discussions avec différentes assistantes maternelles. Nous nous sommes orientées rapidement vers le travail en Maison d'Assistantes Maternelles, structure à mi-chemin entre un accueil collectif comme la crèche et celui plus individuel d'assistante maternelle à domicile.

Au cours de nos réflexions, nous avons contacté la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) de la Communauté de Communes et diverses municipalités. Nous avons entamé une étude de besoins et avons remarqué un manque

avéré de places d'accueil sur le secteur de Rosières, Joyeuse, Lablachère. En effet, l'implantation d'une MAM compléterait alors l'offre déjà existante et répondrait aux besoins des familles. Notre idée devient donc projet !

Comment s'est mis en place votre projet ?

Depuis près d'un an, nous avons travaillé au développement de ce projet en créant l'association MAM'OURS afin de faciliter la gestion administrative et financière de notre future MAM.

Notre projet d'accueil et la charte de fonctionnement nous a permis de mieux nous connaître et de nous conforter dans nos valeurs, nos envies de travailler ensemble ; le bien-être des enfants demeurant notre priorité. Puis, nous avons obtenu nos agréments auprès du Département de l'Ardèche (service PMI), et avons suivi la formation obligatoire d'assistante maternelle tout en continuant nos recherches pour un local adapté.

Ensuite, notre candidature au Budget Participatif de la Jeunesse en Ardèche nous a permis, après trois longues étapes éliminatoires, d'être lauréates, nous permettant d'envisager l'aménagement de la future MAM plus sereinement. Quant à l'implantation, la municipalité de Rosières a souhaité nous accueillir dans sa commune en nous louant un local dont les travaux sont en discussion. Dans l'attente, nous avons la possibilité d'ouvrir notre MAM dans une villa sur Rosières au 1^{er} février 2021.

Notre MAM accueillera jusqu'à 8 enfants en même temps, leur permettant de se découvrir et de s'éveiller dans un lieu parfaitement dédié à leur développement, sous notre bienveillance et notre accompagnement. Nous souhaitons créer une relation de confiance avec les enfants et leurs familles en offrant à chacun un accueil qui leur ressemble, individualisé. Cet accueil apportera également les avantages d'une « mini » collectivité grâce à la découverte des différences de chacun.

Où en est votre projet aujourd'hui ?

Aujourd'hui notre MAM, la MAM'OURS, est créée. Elle se base sur une pédagogie ouverte à différents courants et s'inspire de nos expériences et compétences. Le bien-être et le respect de chaque enfant sont notre priorité. Allier nos valeurs, notre bonne entente, la relation d'équipe, prendre le temps pour chaque enfant et que chaque enfant prenne son temps.... la MAM'OURS est pour vous et nous !

Pour les suivre ou les contacter :

Facebook <https://www.facebook.com/Mamours>
Tél : 06 85 14 92 76 / 06 58 45 48 95
Mail : mamours07apm@gmail.com





LE SERVICE JEUNESSE ITINÉRANT

Le Service Jeunesse Itinérant Beaume Drobie est présent sur le territoire depuis 2014. Il est né d'un partenariat entre la Communauté de Communes et le centre social « Le Ricochet », à Valgorge.

Il est composé d'une équipe d'animateurs diplômés (BPJEPS) et d'un local, « L'appart », situé à Joyeuse. Il a pour mission d'offrir un lieu d'accueil et d'écoute sécurisé aux jeunes entre 12 et 17 ans et propose aux usagers de les accompagner dans la réalisation de leurs projets (voyage en Espagne, concerts, engagement citoyen...).

Il est ouvert les mercredis et vendredis après-midi en périscolaire. Les samedis et pendant les vacances scolaires en accueil de loisirs. Un programme est édité avant chaque période proposant des activités gratuites et payantes en fonction des jours et respectant au maximum les envies des jeunes fréquentant le service.

Question posée aux jeunes : **Pour vous, le service jeunesse c'est... ?**

- « Cool » (Gébril, 14 ans)
- « Un endroit où on peut retrouver nos potes en dehors du collège » (Louane, 14 ans)
- « L'endroit où l'on peut cuisiner le goûter que l'on veut » (Alicia, 14 ans)
- « C'est grâce au service jeunesse qu'on peut voir des choses qui sont que ici, comme la mangamania ou des concerts » (Estéban, 13 ans)
- « Des séjours trop bien » (Roxanne, 12 ans)
- « Moi ça me permet de voir des anciens et de faire des choses que je ne pourrais pas faire tout seul » (Sébastien, 17 ans)



N'hésitez pas à vous renseigner !

Service jeunesse itinérant
5 place de la Grand Font
07260 Joyeuse

Tel : 06.13.09.05.58-04.75.88.97.31

Mail : jeunebeaumedrobie@gmail.com



DEVIENS ANIMATEUR, PASSE TON **BABA**

AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

Tu as entre
17 et 25 ans
et tu habites
sur le territoire



450 € d'aide

BABA complet

6 places

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES :
04 75 36 29 58 FARFADETS@PAYS-BEAUMEDROBIE.COM



EN CÉVENNES D'ARDÈCHE
Communauté de communes du Pays-Beaume-Drobie
Montée de la Chastellane - 07260 Joyeuse



POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Point Information Jeunesse, c'est gratuit, anonyme et confidentiel ! Il s'adresse aux jeunes entre 11 et 30 ans, ouvert à tous les publics : collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi ou en formation, parents, associations... Nous proposons un accompagnement sur-mesure aux questions du quotidien.

Le PIJ, pour quoi faire ?

Besoin d'infos sur la scolarité, les études et les formations possibles ? A la recherche d'un job, d'un stage, d'un emploi ? Des questions sur la vie quotidienne, le logement, la santé ? Projet de départ à l'étranger... ? Le PIJ apporte des réponses personnalisées à toutes les préoccupations des jeunes. Un coup de pouce pour être mis en relation avec le bon interlocuteur et trouver la solution.

Cette année, le point information jeunesse a répondu à un appel à projet de la Région « Actions d'orientation vers les familles » 2020 – 2021 pour mieux adapter et améliorer notre accompagnement des jeunes.

Voici quelques paroles de jeunes récoltés récemment lorsqu'on leur parle d'orientation :

« C'est facile car je sais ce que je veux faire, je veux être mécanicien ! »

« Pour moi c'est difficile, je ne sais pas quoi faire, rien ne m'intéresse. »

« Pour m'orienter, je ne sais pas, je demande autour de moi, les copains, mes parents... »



**Venez nous rencontrer
en Mairie de Joyeuse
tous les mercredis de 13h30 à 17h
ou rejoignez-nous sur les réseaux :**

Point Information Jeunesse - Mairie
Le Château, 07260 Joyeuse

Facebook : <https://www.facebook.com/InformationJeunesseArdecheMeridionale>

Contact : Isabelle Galline
Tél : 06.48.22.59.22
Mail : pij@mlam.fr

UNE NOUVELLE CRÈCHE A VALGORGE

La crèche « Les Marmailoux » existe à Valgorge depuis 28 ans dans les locaux de l'école. Elle est gérée par le Centre social Le Ricochet depuis sa création et sa capacité d'accueil a varié, passant de 10 à 16 places.

Actuellement la crèche a un agrément pour accueillir 12 enfants. En même temps, cette capacité ne permet plus de satisfaire toutes les demandes des familles. D'autre part, les locaux actuels ne répondent pas aux préconisations des services de la Protection Maternelle Infantile (PMI). En effet, il existe un déficit de surface de 55m², l'accès à la crèche et à la cour doit se faire par un escalier commun avec l'école, les dortoirs sont trop petits, il manque un hall d'accueil et un bureau pour la directrice, la cuisine et l'espace d'éveil sont trop petits et il manque également des espaces de rangement.

L'agrandissement des locaux actuels étant impossible, il a donc été décidé en conseil communautaire de septembre 2020 de construire un nouveau bâtiment situé à proximité de la salle de La Pourette, en plein cœur du village. Ce projet s'inscrit dans une démarche à Haute qualité environnementale (HQE) visant à s'approcher d'un bâtiment basse consommation (photovoltaïque, raccordement chaudière bois...).

Cette nouvelle crèche d'environ 200m² pourra accueillir jusqu'à 16 enfants dans des espaces intérieurs lumineux, spacieux, fonctionnels et adaptés pour favoriser le développement harmonieux de ces jeunes enfants. Les espaces extérieurs sécurisés et adaptés permettront d'y implanter des jeux et un espace pour un potager.

Les travaux devraient débuter en janvier 2022, ainsi les enfants, les familles et les professionnels pourront profiter de ce nouveau lieu début 2023.



CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS A JOYEUSE

Une salle multisports est actuellement en cours de construction à Joyeuse pour une ouverture prévue en mars 2022.

D'une superficie de 1600m² comprenant une aire de pratique, une tribune pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes ainsi que des vestiaires, des sanitaires, des locaux techniques et de rangements. Les normes fédérales pour les pratiques de niveau départemental sont prises en compte dans sa construction. Une Structure artificielle d'escalade est également prévue.

Ce nouveau gymnase permettra de proposer un équipement de qualité pour les pratiques sportives scolaires et associatives et développera l'offre en équipement sportif. L'objectif est de répondre aux attentes de la communauté éducative et des associations et fédérations sportives ainsi que d'encourager le développement et la création d'associations sportives.

Le budget est de 2 800 000€ HT. Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat, de l'Agence nationale du sport (ANS), de la Région et du Département.

Une salle qui s'adapte à la demande

Ce gymnase sera mieux adapté aux pratiques sportives et scolaires. Il bénéficiera également d'équipements dédiés aux pratiques spécifiques des clubs sportifs et des associations, ce que n'offre pas le gymnase actuel du collège de Joyeuse. Il sera adossé au futur collège de Joyeuse, ce qui permettra aux collégiens d'utiliser en journée la salle multisports. Il sera ouvert en soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires, aux clubs et associations qui pourront utiliser l'équipement mis à leur disposition (basket, volley, handball, badminton, tennis de table...).



UN NOUVEAU LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Les anciens locaux devenus exigus et n'appartenant pas à la Communauté de Communes, il a été décidé d'édifier un nouveau local technique efficace et adapté.

Sur deux niveaux ce bâtiment de 400m² au sol est vaste et fonctionnel. Il est destiné à accueillir les services et les agents des ordures ménagères ainsi que les bureaux de plusieurs services : le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), la Randonnée, la Culture, Natura 2000, et une partie des services administratifs. Il dispose également d'une grande salle de réunion.

A l'intérieur du garage se trouvent des compartiments destinés à recevoir 4 camions bennes à ordures, un atelier et un espace servant au stockage du petit matériel. Le lieu de vie est adapté au confort standard actuel avec douches, sanitaires et salle de repos équipée d'une cuisine. Au bout du bâtiment se trouve une aire de lavage pour les camions raccordée sur un système de récupération des eaux pluviales. Autour de cet ensemble se trouvent les parkings et un espace paysagé planté d'arbres régionaux. Enfin l'eau chaude est solaire, la toiture est équipée de panneaux photovoltaïques et l'ossature du bâtiment est en bois local.

Cette réalisation, pour un coût de 800 000€ HT a été conçu par le cabinet Fabre Architecture à Aubenas. Ce local a été financé grâce à des subventions de l'Etat et de la Région.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales du BTP : Roustang TP, Vincent & Fils, Moulin Charpente, ATBR, Roumanet, Ets Tognetty, David Carrelages, Costa Ravalem, Socma-Gri, Ets Robert, Esteve Freres, Eco Energie.



DES PÉLICANS POUR COLLECTER LES CARTONS ?

Vous connaissez tous le logo d'Eco-emballages présent sur plus de 98% des emballages vendus en magasin ? Ce petit logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable ! Il précise simplement si l'industriel qui fabrique cet emballage paye une éco-taxe. Cette éco-taxe permet aux collectivités de percevoir des subventions dans le but de financer les collectes de déchets. Quand il n'y a pas de logo « eco-emballages », c'est que l'emballage n'est pas financé !

Malheureusement, les cartons dit « bruns » ne portent pas ce logo car ils ne sont pas recyclables ou ne permettent pas de financer les services de collecte. Nous vous invitons donc à les déposer dans les conteneurs Pélicans (voir photo) afin qu'ils ne soient pas mélangés avec les emballages éco-financés ! Pensez à les plier ou à découper les cartons pour ne pas encombrer les conteneurs pélicans inutilement. Exemple de carton brun : carton de livraison, carton de conditionnement.

Attention !

Les pélicans sont réservés aux particuliers. Les professionnels doivent se rendre en déchetterie pour évacuer leur carton brun.



Vous trouverez les pélicans, collectés par l'entreprise PLANCHER, aux adresses suivantes :

- A Joyeuse :**
 - Avenue Plan Bernard
 - Au cimetière de Joyeuse
- Lablachère :**
 - Rue sous l'église
- Rosières :**
 - Rue saut du Loup
 - Au stade
- Payzac :**
 - Rue les Plantades
- Chandolas :**
 - Maisonneuve
 - Salle Polyvalente
- Rocles :**
 - Derrière la boulangerie
- Valgorge :**
 - En face de la caserne

LES DÉCHETTERIES

Pour rappel, les déchetteries du SICTOBA sont accessibles gratuitement toute la semaine pour tous les usagers du territoire, sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Les cartons, les métaux, le mobilier, les huiles, les gravats ou les encombrants sont quelques-uns des déchets qui peuvent y être déposés. N'hésitez pas à venir en déchetterie et à participer à la mobilisation éco-citoyenne ! En effet, tous les déchets déposés en déchetteries sont recyclés ou revalorisés. Votre geste est important pour notre environnement et pour les générations à venir. Trier c'est préserver.

Retrouvez toutes les informations concernant les déchetteries du SICTOBA à l'adresse internet :

www.sictoba.fr

**Déchetterie de Joyeuse
Quartier Le Fadas**

**Ouverte du lundi au samedi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**

PAROLES D'ÉQUIPIERS DE COLLECTE

Bruno et Jean-Michel sont 2 des 7 équipiers de collecte qui travaillent à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Les agents de la communauté sillonnent le territoire tôt le matin pour évacuer les déchets déposés par les habitants dans les conteneurs verts et jaunes.

Bruno et Jean-Michel, vous êtes à la collectivité depuis plusieurs années désormais, en quoi consiste votre travail précisément ?

J-M. : Nous partons en camion entre 3h et 4h du matin pour vider les conteneurs à déchets du territoire. Nous travaillons principalement dans la petite montagne dans les communes de Rocles, Valgorge et Laboule, d'autres équipes s'occupent des autres communes. Nos missions : vider les conteneurs, rendre les points de regroupement propres avant que les habitants ne se réveillent et avant que la circulation démarre, notamment les bus. Il faut que tout soit propre pour le début de la journée. Une fois la tournée de collecte terminée, nous allons vider le camion à Grospierres. Nous vidons les déchets dans une « station de transit » (quai de transfert) pour que les déchets soient mis dans de plus gros camions pour être envoyés ensuite dans l'usine de traitement à Lavilledieu.

Quelle erreur fréquente constatez-vous dans les poubelles vertes et jaunes ?

B. : Dans les poubelles vertes, il y a beaucoup de déchets qui ne devraient pas y être ! Nous passons malheureusement beaucoup de temps à trier les poubelles sur place pour sortir les encombrants qui sont jetés par les habitants dans les bacs. La ferraille, les sacs de ciment, les planches ou encore le verre, c'est ce que nous retrouvons systématiquement dans les bacs alors qu'il y a des déchetteries. C'est dommage.

On trouve aussi beaucoup de masques suite à l'arrivée de la COVID. Les habitants ne pensent pas à mettre les masques dans des sacs avant de les jeter dans les poubelles, alors souvent, les masques restent collés à l'intérieur du bac. C'est dangereux pour nous, et pour les gens qui utilisent les bacs.

J-M. : Dans les poubelles jaunes, le tri est globalement bien fait même s'il y a quelques habitants qui se trompent encore sur les déchets recyclables ! Nous retrouvons régulièrement des cartons bruns dans les bacs jaunes (alors qu'ils devraient être jetés dans les bornes pélicans), ou encore du verre alors qu'il y a les bornes à verre un peu partout. On trouve également de l'huile de moteur pourtant strictement interdite dans le bac jaune !

Quelle est la conséquence de jeter une bouteille d'huile de vidange dans le bac jaune ?

J-M. : C'est très simple. Dans l'usine de traitement, les bacs jaunes sont triés à la main par matériaux. Les opérateurs de tri séparent les plastiques, les boîtes de conserve et les cartons pour ensuite les envoyer dans les filières de recyclage. Malheureusement, quand une poubelle jaune est remplie d'huile et que nous la vidons dans le camion, le camion est souillé, et les déchets ne pourront plus être recyclés. Alors tout part à l'incinération. Cela

représente un coût pour les habitants, et en plus, c'est salissant pour nous, on se retrouve avec de l'huile partout sur nos vêtements.

Durant l'été 2020, les circuits de collecte ont été modifiés et des points de regroupement ont été supprimés, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

J-M. : Oui depuis cet été, nous devons assurer la collecte des bacs jaunes. Avant c'était une entreprise privée qui collectait ces bacs.

B. : Nous sommes une petite équipe, et il a fallu réorganiser toutes les tournées pour prendre en compte ces bacs jaunes en plus à collecter. Il fallait également qu'on supprime des points de collecte car certaines routes devenaient trop dangereuses pour nos camions de 19 tonnes. Les marches arrières ont été supprimées car elles sont interdites dans notre métier car trop d'accidents arrivent malheureusement chaque année. Il y avait aussi des points sur lesquels nous nous déplaçons sur plusieurs kilomètres pour ne collecter que 10 ou 20 kg de déchets. Nous avons donc travaillé avec les mairies pour rationaliser les points de regroupement, nous permettant également de limiter la pollution des camions qui font désormais moins de kilomètres.

J-M. : Nous avons conscience que cela a pu déstabiliser certains habitants, mais notre métier n'est pas de juste collecter les poubelles. Nous essayons d'être vertueux en matière de respect de l'environnement, et des normes de sécurité. Les gens ne savent pas que dans nos métiers, c'est une chaîne humaine de plusieurs dizaines de personnes qui se relaient toute la journée pour prendre en charge les déchets et faire en sorte qu'ils ne polluent pas. De l'habitant, en passant par nous, agents de collecte, jusqu'à l'usine de traitement, puis dans les filières de recyclage, et ensuite dans les magasins. L'effort est collectif si nous voulons au quotidien préserver le magnifique territoire sur lequel nous vivons.

B. : D'ailleurs un grand merci aux habitants qui nous ont laissé des messages sur les poubelles durant le confinement. Ça fait chaud au cœur de voir que les gens pensent à nous. On espère pouvoir compter sur eux de plus en plus pour respecter le tri et maintenir la propreté des sites après notre passage.



information

La collecte de vos déchets durant la crise

COVID-19

Pensez à notre personnel, adoptez les bons gestes !



MOUCHOIRS



MASQUES
ET GANTS



TOUT OBJET
CONTAMINÉ



RÉORGANISATION DU SCHÉMA DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Pourquoi une réorganisation du schéma de collecte des déchets ménagers en Beaume Drobie ?

Depuis le mois de septembre 2020, les 19 communes du Pays Beaume Drobie ont un nouveau schéma de collecte. Ce nouveau schéma vise à favoriser le tri, optimiser la collecte et à prendre en compte la nécessité de réduire la quantité globale des déchets ménagers.

La quantité des déchets a un lourd impact sur l'environnement, à la fois en matière de réchauffement climatique et de biodiversité. L'enjeu de la réduction des déchets est donc essentiel, c'est pour cela que nous devons tendre vers une réduction du nombre de points collectifs.

Le tri qui favorise le recyclage permet également de réduire l'impact des déchets sur l'environnement. Tous les points d'apports collectifs n'étaient pas équipés de bacs jaunes pour le tri des emballages. Nous avons décidé de mettre des bacs jaunes sur l'ensemble des points d'apports. Ceci fait augmenter le nombre total de bacs jaunes de manière très importante, nous avons donc réduit le nombre de points d'apports pour que chaque point soit équipé de bacs pour les ordures ménagères et pour les emballages, tout en maîtrisant les temps de tournées de collecte et les coûts.

Il était également devenu impératif de préserver les agents de collecte, en supprimant du circuit de ramassage les routes difficiles d'accès pour les camions, ou encore les marches-arrières qui ne sont pas autorisées par la Caisse Nationale des Travailleurs (Recommandation R437 de la CNAMTS).

Nous devons également optimiser la collecte pour que la redevance des déchets ménagers ne s'envole pas.

C'est-à-dire :

- Maîtriser le temps de travail des collecteurs
- Réduire les coûts de carburant
- Limiter l'usure des camions
- Reprendre en direct la collecte des bacs jaunes que nous sous-traitons

Le service des déchets ménagers doit faire face à des investissements importants :

- Les locaux situés à la déchetterie ne permettaient pas de garantir aux collecteurs de bonnes conditions d'hygiène, les camions ne pouvaient pas être mis à l'abri, le service était éclaté en trois lieux. Nous avons donc investi dans de nouveaux locaux.
- Deux camions sont arrivés en fin de vie, un a été changé en 2020, un autre devra l'être en 2021.

Le coût de traitement des déchets ménagers est également en augmentation constante pour 2 raisons :

- Les lois sur l'environnement imposent un traitement des déchets de plus en plus performant pour limiter l'impact sur l'environnement. L'enfouissement doit être remplacé par des procédés de recyclage ou de fabrication d'énergie. Ceci impose des équipements coûteux ; quai de transfert, usine de recyclage et d'énergie.
- Les déchets réceptionnés sont soumis à une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), versée à l'état dont le montant est en très forte augmentation.

Le traitement des déchets est délégué au SICTOBA par la Communauté de Communes, nous prenons en charge la collecte des déchets en régie.

Les incivilités ont également un coût important. Les points de collectes sont régulièrement débarrassés d'encombrants par les employés municipaux. Lorsque le tri est mal réalisé dans les bacs jaunes, les camions peuvent être refusés au centre de recyclage et le montant des recettes dépend de la qualité du recyclage.

Si nous voulons limiter au maximum l'augmentation de la redevance, les leviers sur lesquels nous pouvons jouer sont l'optimisation de la collecte et la réduction des déchets. Les usagers ont un rôle important à jouer pour la réduction des déchets et la protection de l'environnement avec des gestes simples :

- Composter pour limiter les bio-déchets qui pèsent très lourd
- Réutiliser des matériaux ou objets plutôt que de jeter
- Essayer d'acheter des produits avec un minimum de suremballage, acheter en vrac lorsque cela est possible
- Trier pour pouvoir ensuite recycler
- Porter vos encombrants (appareils ménagers, vêtements...) à la déchetterie pour le recyclage

Le meilleur déchet est toujours celui que nous ne produisons pas. Restons éco-citoyens !



RAPPEL DU TRI POUR LES BACS JAUNES

NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

APPEL À CANDIDATURE ARTISANS/COMMERÇANTS/PROFESSIONNELS

Conseil d'exploitation du service de collecte des déchets.

La Communauté de Communes assure en régie, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur les 19 communes avec ses agents et ses camions. Durant l'été 2020, la communauté a lancé un appel à candidature afin d'inviter des habitants du territoire à intégrer le Conseil d'Exploitation. Ce conseil consultatif offre la possibilité pour les participants de donner leur avis sur le service mis en place et d'échanger sur les actions menées.

A ce titre, la communauté reste ouverte aux candidatures de professionnels du territoire qui souhaiteraient intégrer ce conseil qui se réunit environ 1 fois par trimestre. Plusieurs places sont encore disponibles.

Aussi, si vous êtes un acteur économique local (artisans, commerçants...), nous vous invitons à prendre contact avec les services de la communauté pour vous inscrire et participer à ce conseil d'exploitation.

Les petites rivières forment les grands fleuves, et toutes les idées et bonnes volontés sauront trouver leur place au sein de ce conseil !

**Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos candidatures à l'adresse : environnement@pays-beaumedrobie.com
Au plus tard le 15 mars 2021**



FERMETURE DE L'ISDND

2020 marque un tournant avec la fermeture de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), créée en 1976 et implantée à cheval sur les communes de Beaulieu et Grospierrres. En effet, l'exploitation du dernier casier de ce site est arrivée à son terme et les déchets n'y sont plus enfouis depuis mi-septembre. Les travaux de réhabilitation ont commencé au mois d'octobre afin de tourner définitivement cette page de l'enfouissement sur notre territoire.

Afin d'appréhender cette fermeture, le SICTOBA a dû modifier son système de traitement des déchets. Après plusieurs années d'études, il a été décidé de créer sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec le SIDOMSA (Syndicat de traitement des déchets du secteur d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de Lavilledieu, pour recycler 40% (35% de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et 5% de matières premières secondaires) de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

Cette DSP attribuée à Suez Environnement est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € HT (construction de l'usine et exploitation d'une durée totale de 20 ans). Ce bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques (2 500 m² environ) et comprendra également un espace de visite ainsi qu'un parcours pédagogique.

Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts et de l'impact environnemental, il a été prévu la réalisation d'un quai de transfert pour le transport des déchets en bennes de gros volume vers les sites de traitement.

Ce quai, en service depuis le 2 juin, situé à l'entrée du site de l'ISDND et également équipé de panneaux photovoltaïques (310m² environ), permet également de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à Nîmes et dans le courant de l'année 2021 à Portes-lès-Valence dans le nouveau centre de tri réalisé en commun avec le SYTRAD (Syndicat pour Nord Ardèche et Drôme) et le SYPP (Syndicat pour le Sud Drôme).



COMPOSTAGE DE QUARTIER

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'ISDND.

Le plan de relance du compostage de quartier a été lancé en 2019 pour une durée de 3 ans. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une aide au SICTOBA pour l'achat des composteurs. L'objectif est d'implanter 133 nouvelles aires de compostage de quartier sur tout le territoire, actuellement, le total se porte à 32. Le matériel est mis à disposition gratuitement par le SICTOBA qui effectue également le suivi.

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50€ et favorise la mise en place de composteurs partagés dans votre village. En effet, si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, pourra étudier la mise en place d'un composteur de quartier.



SPANC

Le service du Spanc a quitté Lablachère pour emménager dans des bureaux plus confortables et plus adaptés sur le site du local technique le « Fadas » (voir page 18).

Qu'est-ce que le SPANC ?

Le rôle du SPANC est de contrôler l'ensemble des habitations non raccordées à un assainissement collectif et lors de demande ponctuelle comme dans le cadre de transaction immobilière quand le propriétaire ne dispose pas de rapport de moins de 3 ans. Il vérifie également les projets (dossier de conception) lors de réhabilitation de dispositif ou lors d'un permis de construire et il réalise le suivi du chantier. De plus, il a un rôle de conseil et d'accompagnement.

Problématique des hameaux et des habitations avec peu de terrain

Notre territoire est très hétérogène en terme d'habitat et dispose de particularités territoriales. Habitat ancien en hameau, terrain en « faysses », types de sol différents (grès, argile, roche, mica schiste...). Ces éléments sont souvent des contraintes supplémentaires dans le cadre de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, la réflexion de regrouper 2 habitations ou plus afin de créer un dispositif en commun peut s'avérer judicieuse. Depuis 2011 (début du SPANC) plusieurs projets d'assainissements regroupés ont vu le jour sur notre territoire. Les différentes subventions (agence de l'eau de 2013 à 2017 malheureusement non renouvelées et depuis 2018 le programme « Pass territoire » du département) ont incité les propriétaires à réaliser ce type de projet.

Subvention encore possible ?

En 2021 le département de l'Ardèche a renouvelé son programme intitulé « Pass territoire » englobant plusieurs thématiques dont celle de la préservation des ressources en eau.

Dans le cadre de plusieurs habitations appartenant à des propriétaires différents souhaitant se regrouper et disposant d'installations jugées non conforme avec obligation de travaux dans les 4 ans ou dans les meilleurs délais, le département peut octroyer une aide de 1 000€ par habitation.

Pour la réhabilitation des assainissements non collectifs ne consommant pas d'énergie, il est possible de faire un éco-prêt à taux zéro. Le plafond de 10 000€, permet d'avoir une avance et d'étaler le remboursement de cet investissement.

Pour tout renseignement :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/eco-pret-a-taux-zero-ptz-renovation-performance-energetique>

Statuts juridiques

Un acte notarié ou la création d'une ASL (Association Syndicale Libre) permettent de régir entre les différentes parties le lieu du projet, les modalités, la répartition de la facturation des travaux et la gestion de l'entretien.

Le SPANC dans tout ça

Le rôle du SPANC sera de vous accompagner dans les différentes démarches (administratives et techniques).

Au niveau administratif le dossier de conception auprès du SPANC est obligatoire avec le suivi du chantier. Des documents types pour la création d'une ASL dans le cadre de projets regroupés peuvent être fournis par notre service.

Dans le cadre des subventions, c'est le SPANC qui fait le relais entre le propriétaire et le financeur.

Cas concret :

Réhabilitation du hameau de Valos à Laboule

6 habitations existantes, création de 2 dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC) - un ANC pour 3 habitations et un second également pour 3 habitations.



Photos : Assainissement non collectif (ANC) du projet regroupé du hameau de Valos

Contact :

555, chemin du Fadas 07260 Joyeuse

Tél : 04.82.11.00.07

Mail: spanc@pays-beaumedrobie.com

Vous serez reçus sur rdv préalable le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 h



SCHÉMA DE RANDONNÉE

Depuis plus d'une quinzaine d'année la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie gère et assure la promotion d'un réseau de sentiers intercommunaux de randonnée. Après l'équipement de près de 550 km de sentiers et l'édition de trois topoguides, il y a lieu de questionner l'organisation de ce réseau et les outils d'animation créés au fil des années.

Pour cela, un diagnostic a été réalisé en 2019, confié à des étudiants de Licence professionnelle du Cermosem, de l'Université Grenoble-Alpes (Domaine du Pradel, Mirabel). Ce travail a mis en lumière les forces et les dysfonctionnements du réseau de sentiers en Beaume Drobie. En parallèle, la nouvelle politique des sports de nature du département de l'Ardèche invite les collectivités à réfléchir sur leur gestion de la randonnée.

Dans ce contexte la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau schéma de randonnée. Le schéma est un document qui vise à réorganiser la gestion du réseau de sentiers et son entretien, en concertation avec les acteurs locaux de la randonnée.

Ce travail rejoint des initiatives locales autour de la randonnée comme par exemple les journées citoyennes de Planzolles assurant l'entretien des sentiers, ou encore le réaménagement du sentier botanique de Beaumont par l'association Vie et tourisme et des étudiants de BTS Gestion et Protection de Nature.

Un riche programme pour relancer une dynamique territoriale autour de la randonnée !



TRAIL

Le Pays Beaume-Drobie accueille plusieurs trails proposés par les associations Trail des Dolmens, Trail des Flaüts et Trail Beaume Drobie. Ces trois associations se regroupent pour organiser un « Challenge Beaume-Drobie », classement commun aux différentes épreuves.

Une nouvelle dynamique associative autour d'une pratique sportive en plein développement qui voit le jour en Pays Beaume Drobie. De quoi animer les sentiers intercommunaux à toutes les saisons.

Dates des événements :

- Trail des dolmens, le 14 mars 2021
- Trail des Flaüts, le 20 juin 2021
- Trail Beaume Drobie, le 6 juin 2021



PROCHAINEMENT TEPOS !

Le territoire du Pays Beaume Drobie s'est engagé en partenariat avec la Communauté de Communes des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche dans une démarche TEPos.

Le Territoire à Energie POSitive (TEPos) est un dispositif de transition énergétique qui répond à deux préoccupations majeures :

- La nécessité de faire baisser les gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique
- La nécessité de mettre en œuvre des démarches de développement économique durable respectueuses de l'environnement

Ce projet de transition énergétique engage l'ensemble des acteurs du territoire, citoyens, associations, entreprises, collectivités locales, dans une démarche permettant de diviser par deux nos dépenses d'énergie et de couvrir les dépenses énergétiques de notre territoire par des énergies renouvelables d'ici 2050.

Pour atteindre cet objectif, il existe trois leviers principaux :

- Les économies d'énergie ; sobriété, efficacité, isolation des bâtiments
- La mobilité ; les transports
- Les énergies renouvelables

Cette démarche permettra à notre territoire de réaliser des économies et des recettes :

- Des économies à long terme grâce à la rénovation énergétique des bâtiments
- Plus de compétitivité des entreprises grâce aux économies d'énergie et des économies pour les ménages grâce à l'isolation et à la sobriété énergétique
- Des ressources fiscales pour les communes grâce au développement des énergies renouvelables
- Du travail pour les entreprises locales dans les domaines de l'isolation et des énergies renouvelables

La première économie restant bien sûr pour notre territoire, la protection de l'environnement. Ce projet est en cours d'étude et de montage et devrait démarrer à l'automne 2021.

GORGES DE
L'ARDÈCHE
L'INTERCO



PAYS  VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PAYS
BEAUME
DROBIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



NATURA 2000 ESPACE NATUREL SENSIBLE

A compter du 1^{er} janvier 2021, la communauté assure la gestion et l'animation du site Natura 2000 et de l'espace naturel sensible « Vallées de la Beaume et de la Drobie ». Cette nouvelle compétence, préalablement assurée par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) du bassin versant de l'Ardèche, permet à la communauté d'agir en proximité en matière de biodiversité et de valorisation de nos paysages et patrimoine naturel.

Contact : biodiversite@pays-beaumedrobie.com



AIDE A LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays Beaume Drobie financé par l'ANAH et la Communauté de Communes a démarré le 1^{er} mai 2017 et doit se poursuivre jusqu'en avril 2022.

Cette opération s'adresse à toute personne habitant l'une des 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, désirant améliorer son logement sur ce territoire ou à tout propriétaire souhaitant réaliser du logement locatif permanent. En insérant cette opération dans le projet de requalification des centres bourgs, l'objectif est d'améliorer la qualité résidentielle des logements, de résorber l'habitat insalubre et d'attirer de nouveaux ménages, soit en créant des logements locatifs économes en énergie avec des loyers plafonnés, soit en facilitant l'accès à la propriété privée. A l'échelle intercommunale, l'objectif est multiple : lutter contre l'habitat indigne ou dangereux, lutter contre la précarité énergétique et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.



Réalisation d'une isolation intérieure



Une salle d'eau adaptée au vieillissement

Tout bâtiment de plus de 15 ans (2 ans pour le maintien à domicile) peut permettre à son propriétaire (sous condition de ressources pour les propriétaires occupants) d'obtenir des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes. D'autres pistes de financements peuvent également être sollicitées (caisses de retraites, région, prêts sociaux...).

A ce jour 111 logements ont déjà pu bénéficier de ces aides mises en place avec un gain énergétique moyen de 44.2 % et des taux de subvention variant de 25 à 100 %. La prolongation souhaitée de ce dispositif jusqu'en 2022 devrait permettre l'amélioration de plus de 200 logements au total.

Un accompagnement personnalisé et gratuit est assuré par SOLIHA Ardèche, joignable par :
Tél. : 07 88 19 12 25
Mail : contact.ardeche@solihha.fr

**Des permanences sont également tenues dans les locaux de l'association AMESUD
1 rue de la gare à Joyeuse le mercredi de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous.**

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Entretien avec Pascal Waldschmidt, vice-président, chargé de l'urbanisme, du développement agricole et de l'habitat et conseiller municipal de Beaumont.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi, pour Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est un document qui détermine les règles d'urbanisme en définissant un zonage précis sur l'ensemble du territoire d'une Communauté de Communes pour les 12 ans à venir. Il faut au moins 4 ans de travail et de délibérations pour élaborer ce document.

Afin de dessiner ce nouveau plan d'urbanisme, le PLUi prend en compte les zones constructibles, les zones d'activités, les zones agricoles et les zones naturelles.

Une fois validé, il n'est plus possible de modifier le zonage déterminé par le PLUi pour les 12 ans à venir, sauf dans le cas d'une révision de procédure lourde, qui ne peut être mise en application avant 5 ou 6 ans. En revanche, il est possible de faire de légères modifications concernant la réglementation.

Jusqu'à présent le PLU était un document élaboré et suivi par chaque commune. Désormais, il est intercommunal et permet d'avoir une logique d'aménagement d'ensemble et homogène entre les communes en tenant compte par exemple des déplacements. Bien que la réglementation soit édictée par la Communauté de Communes, dans le respect du code de l'urbanisme et des réglementations en vigueur, la vérification de la conformité au PLUi des projets et l'instruction aux déclarations de travaux et des permis de construire restent à la charge de la commune.

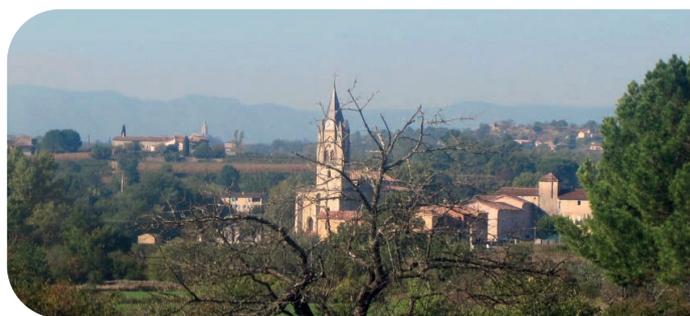
Où en est le PLUi du Pays Beaume Drobie ?

Depuis janvier 2020, le PLUi du Pays Beaume Drobie est applicable et se conforme à l'exigence actuelle d'une économie d'espace agricole et naturel. A cet effet, il a été supprimé 216 hectares constructibles. De plus, le PLUi facilitera les aménagements dans les centres bourgs et la réalisation d'équipements. Notre PLUi est le premier d'Ardèche, nous sommes les précurseurs !

Qu'est-ce que cela change pour les habitants du Pays Beaume Drobie ?

Il y aura moins de terrains à bâtir du fait de la règle « économie d'espace agricole et naturel », les terrains seront donc probablement plus chers. Cependant, cela incitera les citoyens à bâtir sur des terrains plus petits et permettra alors une meilleure conservation du patrimoine naturel. Le règlement garantit le respect du paysage et de l'environnement, donc la qualité de vie des habitants de Beaume Drobie.

Pour plus de détails, contacter :
urbanisme@pays-beaumedrobie.com



SOUTIEN AUX MÉTIERS D'ART : LE POLINNO

Le Pôle d'Innovation en Ardèche Méridionale (Polinno) est un tiers-lieu ouvert à tous, dédié à la création artistique, aux savoir-faire partagés et à l'accès aux outils numériques. Créé par le Pays de l'Ardèche méridionale, il a été repris par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie début 2021. Une reprise qui n'est pas due au hasard, le Polinno étant installé dans des locaux de la Communauté de Communes depuis son origine. Le Polinno a pour objet le soutien d'une filière identitaire forte, les métiers d'art, comme moteur de développement de l'Ardèche méridionale.

Actuellement en phase de déploiement, le Polinno est conçu pour combiner divers dispositifs : un fablab, une boutique collective, une pépinière de métiers d'art - espaces déjà existants - et dans un avenir proche un espace de résidence et de coopération artistique, une artothèque et un espace de coworking. Le Polinno est fondé sur la mixité des publics, la coopération public-privé et les innovations (technologique, entrepreneuriale, de gouvernance, d'apprentissage etc.

Aux origines et motivations du projet

Le Polinno prend racine en 2006, quand les acteurs locaux (association de développement local Amesud, Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, professionnels des métiers d'art, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Pays de l'Ardèche méridionale etc.) identifient les métiers d'art comme source de potentiel pour le développement local. L'Ardèche méridionale compte en effet de nombreux ateliers d'art, et des professionnels dont l'existence, l'excellence des savoir-faire et le renom à l'échelle nationale et internationale sont inconnus des habitants et visiteurs.

Filière éparsée statutairement (comprenant des artisans, des artistes-auteurs, des professions libérales) et géographiquement (artistes et artisans d'art font des petits villages ardéchois isolés une terre d'élection pour vivre, travailler et s'inspirer), il est important de lui donner une visibilité et des moyens de développement et d'innovation. A cette fin, les acteurs locaux commencent par établir des liens avec les professionnels, aboutissant à la création d'une association de professionnels des métiers d'art, Trajectoires, puis d'une Agence pour le développement des métiers d'art (structure associative visant à développer l'offre et la demande dans les métiers d'art), d'une pépinière de métiers d'art, Pépit'art, qui devient ensuite un pôle d'innovation : le Polinno.

Les objectifs du Polinno

Créer un lieu de mixité pour :

- Favoriser la diffusion des activités artistiques
- Démultiplier les opportunités d'innovation
- Développer l'innovation entrepreneuriale, technologique et commerciale dans les métiers d'art
- Développer les usages numériques dans une perspective de transition écologique (contre l'obsolescence programmée) et économique (pour les circuits courts)
- Expérimenter des nouveaux modes de gouvernance public-privé

Les différents espaces du Polinno

Aujourd'hui le Polinno compte deux ateliers d'art hébergeant des professionnelles des métiers d'art en pépinière d'entreprises :

Mariou Lamy-Chappuis, peintre sur mobilier



Elsa Ray, céramiste naturaliste



Sur place, il existe aussi un Fablab : un atelier collectif où chacun peut venir apprendre à fabriquer et réparer tous types d'objets. Ce « laboratoire de fabrication » est équipé de machines assistées par ordinateur (découpe laser, imprimantes 3D etc.) mais aussi d'une multitude d'outils conventionnels. Conçu pour les artistes et artisans d'art, il est aussi ouvert aux professionnels de tout métier, aux scolaires et bien sûr aux particuliers.

Enfin, la boutique du Polinno propose une expo-vente permanente d'objets de création de tous les actuels et anciens résidents de la pépinière. Une douzaine de professionnels en moyenne y commercialisent leur travail, avec des offres à tous les prix. Travail verrier, céramique, sérigraphie, photographie, bougies, bijoux, design textile : petits objets utilitaires ou de déco côtoient des souvenirs d'Ardèche ou encore des pièces d'exception dans un cadre chaleureux et convivial.

Tous les publics concernés

Le Polinno touche d'ores et déjà tous les publics. Un projet expérimental est actuellement mené avec les communes de Chandolas et Saint-Alban-Auriolles et leurs écoles publiques autour d'activités « Art, environnement et numérique » pour les élèves (projet primé dans le cadre du budget participatif du Département de l'Ardèche). Les familles peuvent fréquenter le lieu (hors Covid) un samedi sur deux pour découvrir le Fablab. Les habitants peuvent venir à des cours de céramique ou de relooking mobilier dans les ateliers d'art. Artistes et artisans d'art s'y retrouvent pour des formations, des expérimentations, utiliser le studio photo, exposer etc. Le Polinno est donc un lieu ressource « art et numérique » conçu pour prendre le fameux virage numérique avec douceur et ambition. Il concerne tous les habitants, les collectivités publiques, les professionnels, les scolaires.

Bientôt des travaux d'agrandissement !

Un agrandissement du Polinno est prévu, dont la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage. Pour cela, 80% de financements publics ont été mobilisés. Cependant, l'épidémie de Covid-19 et la fin du Pays de l'Ardèche méridionale ont remis en cause le projet et la date de démarrage des travaux. L'année 2021 sera donc en grande partie dédiée à la mobilisation des collectivités territoriales et partenaires pour consolider le système de gouvernance et de portage juridique ainsi que le modèle économique du projet à long terme. A l'issue, les travaux d'agrandissement pourront être déclenchés.

Contact :
Polinno - Pépit'art
24, route des plots – Maisonneuve
07230 Chandolas
Tél : 06 25 21 51 53
Mail : contact@polinno.art
Site internet : www.polinno.art



AIDES AUX POINTS DE VENTE

Dans le cadre d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté propose un dispositif d'aide directe aux commerçants artisans, avec point de vente. L'objectif est de soutenir le développement des très petites entreprises.

Cette aide financière permet aux entreprises de s'adapter aux mutations et aux évolutions de son outil de travail, à assurer le maintien et le développement de son activité économique et à renforcer son attractivité commerciale et artisanale dans les centres bourgs du Pays Beaume Drobie.

L'aide « Commerce-artisanat, avec point de vente » en quelques mots...

Investissements éligibles

- Rénovation de vitrine : accessibilité, façade, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur...
- Équipement de sécurité : caméra, rideau de fermeture...
- Économies d'énergie : isolation, éclairage, chauffage...
- Matériel : neuf ou occasion provenant d'un professionnel

Aide financière

- Pour le projet dont le montant total des dépenses éligibles est compris entre 3.000€ HT et moins de 10.000€ HT, le taux d'intervention de la Communauté de Communes est de 15% des dépenses HT éligibles ; soit un plancher de subvention fixé à 450€ et un plafond de subvention fixé à 1.500€.
- Pour le projet dont le montant total des dépenses éligibles est compris entre 10.000€ HT et 40.000€ HT, le taux d'intervention de la Communauté de Communes est de 10% des dépenses HT éligibles ; soit un plancher de subvention fixé à 1.000€ et un plafond de subvention fixé à 4.000€
- Un bonus « Transition écologique » peut être apporté

A savoir :

Pour les projets d'investissement supérieurs ou égaux à 10.000€ HT : Deux dossiers distincts seront à monter pour solliciter un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès de la Communauté de Communes Pays Beaume Drobie.

Pour les projets d'investissement inférieurs à 10.000€ HT : un seul dossier de demande de subvention sera à monter pour solliciter un financement auprès de la Communauté de Communes.

Cette aide a déjà permis de soutenir plusieurs entreprises, les premières sont :

- **L'entreprise « Atelier singulier »**
Design d'objets et de luminaires à Joyeuse
- **L'entreprise « Les Choudoux »**
Biscuiterie à Joyeuse
- **L'entreprise « L'Ecran de Thine »**
Bijouterie horlogerie à Joyeuse
- **L'entreprise « Le Comptoir de Payzac »**
Multiservices à Payzac

D'autres dossiers sont en cours d'instruction, actuellement.

Pour toute information :

Tél. : 04 75 89 80 80

Mail : economie@pays-beaumedrobie.com



ZONE D'ACTIVITÉS DU BARROT

Depuis 2011, la zone d'activités du Barrot a été actée comme zone d'activités d'intérêt communautaire. Après le lancement de la première tranche d'aménagement puis la définition des principes d'aménagement et des acquisitions foncières, de nombreuses délibérations ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui.

En complément de Gedimat et de Pierres du monde, la zone d'activités du Barrot s'est donc étendue. Les entreprises s'installent petit à petit. Certaines ont déjà commencé à construire.

Etat des lieux (voir schéma ci-dessous)

- Un projet d'extension de Gedimat est en cours, avec des travaux d'aménagement du terrain (Parcelle 1).
- L'entreprise Manu construction rénovation aménage son terrain en vue d'une prochaine construction (Parcelle 2).
- L'entreprise R.D.N Constructions bois est en passe de terminer la construction de son bâtiment (Parcelle 4).
- Empreinte publicité va déménager son activité déjà présente sur Rosières (Parcelle 5).
- La clinique vétérinaire A'nimo est en cours de construction (Parcelle 6).
- Le garage Mazoyer Renault est en activité (Parcelle 7).

A savoir qu'il reste en vente un lot de 2210m² (Parcelle 3). La maison Wyss (Parcelle 8) est également à vendre ou à louer pour un projet à vocation artisanale exclusivement.

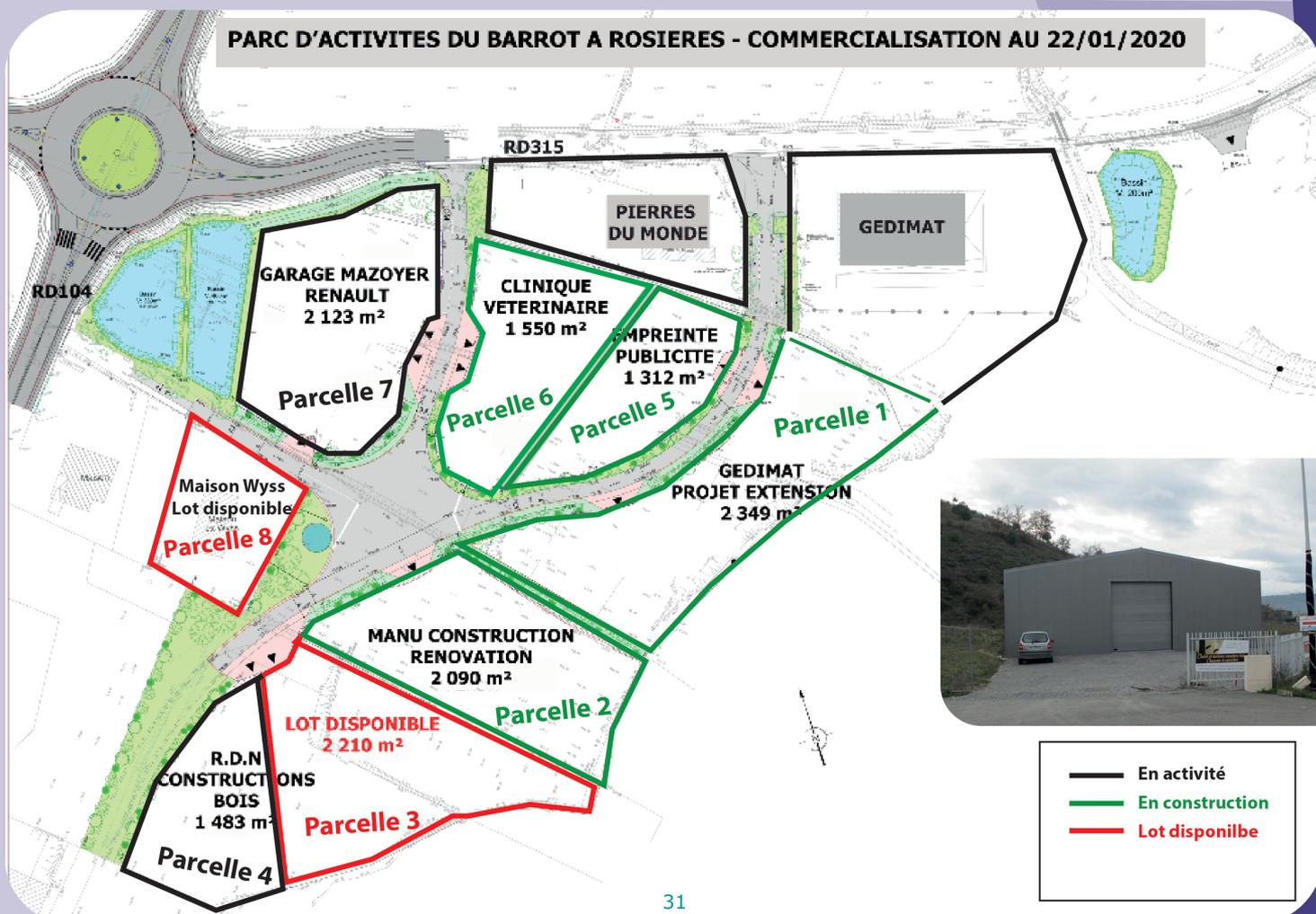
Pour toute information :

Tél. : 04 75 89 80 80

Mail : economie@pays-beaumedrobie.com



PARC D'ACTIVITES DU BARROT A ROSIERES - COMMERCIALISATION AU 22/01/2020





La communauté a ouvert sa page
Facebook !



Vous y retrouverez toute l'actualité
du Pays Beaume Drobie !

Abonnez-vous dès maintenant et
parlez-en autour de vous !

<https://www.facebook.com/PaysBeaumeDrobie>



Bulletin d'informations 2021 du Pays Beaume Drobie - 134 Montée de la Chastelanne - 07260 JOYEUSE
Directeur de la publication : Christophe Defreix - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021
Tirage : 5000 exemplaires - Diffusion : gratuite - Impression : Imprimerie Cévenole

Paysages des 19 communes du Pays Beaume Drobie